



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1306

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 28 mars 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1306 ORDONNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ALIZÉE INCLUANT LES TRAVAUX DE CHAUSSÉE, ÉCLAIRAGE DE RUE, AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER POLYVALENT, IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES, AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 556 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 25 au 29 avril 2022 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 mai 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 18 mai 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca